

Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal consacrée à la
désignation des délégués des conseils
municipaux et de leurs suppléants
appelés à faire partie du collège chargé
d'élire les sénateurs
Vendredi 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 17 heures 06 minutes, le Conseil Municipal convoqué le 3 juin 2023 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT	X			
Mme Michèle COQUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J. Philippe DUMOULIN	X			
Mme Catherine OSSON		Mme Laureen LEMOINE	X	
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS	X			
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE		M Sébastien FITAMANT	X	
M. Pascal LUCAS	X			
Mme Basma HAMMAMI-BELAID	X			
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
M. Rabah DAHMANI		M. Benjamin CAILLIERET	X	
Mme Paméla GUILBERT	X			
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Océane LEVEQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF		M. Dominique BAERT	X	
M. Veysal KIRAZ	X			
Mme Laura DELPLANQUE		Mme Paméla GUILBERT	X	
M. Brice WETE-MATOUBA	X			
M. Michel DEBAETS	X			
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
Mme Sophie FELIX	X			
M. Messaoud CHAYANI	X			
M. J. François SOYEZ	X			
M. Eddy GOEDEHAUD	X			
Mme Marjory FARACI	X			
Mme Axelle DELANNOY	X			

Mesdames, Messieurs, Mes chers Collègues,

Dans quelques instants, en désignant les électeurs délégués de notre ville pour participer aux prochaines élections sénatoriales, ce faisant nous accomplissons un acte administratif et politique pour faire vivre la République.

Toutefois, ces jours-ci, la République souffre, elle est dans la peine et la douleur. Elle est dans l'horreur et dans l'effroi. La République c'est la Liberté, l'Egalité, la Fraternité; la République c'est le vivre ensemble, ce devrait être le vivre ensemble, dans la paix et la sérénité. Mais plusieurs faits récents heurtent ô combien cette espérance. Aussi, avec vous, je veux dire notre émotion :

- devant la mort accidentelle, et si brutale de 3 policiers roubaisiens, Steven, Paul et Manon, qui ont perdu la vie en accomplissant leur mission d'aider autrui ;
- devant l'acte désespéré de la jeune Lindsay, collégienne dont notre société n'a pas su comprendre ses maux, et l'aider à y faire face ;
- devant ces quatre très jeunes enfants qui depuis hier à Annecy sont en urgence absolue alors qu'ils n'avaient qu'envie de jouer et de vivre.

Et tant d'autres...

Tous sont enfants de la République, tous sont nos sœurs et nos frères, tous ont notre soutien, notre affection et notre respect.

Pour exprimer cette émotion, et celle je le sais de toute notre population, pour chacune et chacun, et pour leurs familles, je veux vous demander Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, une minute de silence.

Minute de Silence

Mesdames, Messieurs, Mes chers Collègues,

Par décret n° 2023-257 du 6 avril 2023, les collèges électoraux, pour l'élection des sénateurs, sont convoqués le 9 juin 2023.

Par arrêté du 26 mai 2023, Monsieur le Préfet a convoqué aujourd'hui notre assemblée délibérante, ainsi que l'ensemble des Conseils Municipaux du département. Tous les Conseillers Municipaux des Communes de plus de 9 000 habitants sont délégués de droit.

En outre, dans les communes de plus de 30 000 habitants, doivent être élus des délégués supplémentaires et des délégués suppléants, suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les délégués supplémentaires et suppléants doivent figurer sur une même liste. Les listes peuvent être incomplètes.

Ces dispositions sont régies par le Code Electoral et notamment ses articles L.280 à L.293, R.131, R.138 à R.142 et par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 à L.2121-18, L.2121-26.

En vertu de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023, 13 délégués supplémentaires et 14 délégués suppléants doivent être désignés par notre Commune.

Je vous informe que s'ils sont également Députés, Conseillers Régionaux ou Conseillers Départementaux, les membres de notre assemblée voteront, en cette qualité, le 24 septembre prochain.

Conformément à la loi, en ce qui concerne Monsieur Benjamin CAILLIERET, au titre du droit de vote qu'il a au titre de Conseiller Départemental, j'informe l'assemblée que celui-ci a présenté par lettre en date du 23 mai 2023, Madame Julie DORDAIN inscrite sur la liste électorale de Wattrelos, pour voter en ses lieu et place, ce jour-là.

Je demande à Monsieur le Directeur Général des Services de procéder à l'appel nominal des conseillers.

En vertu de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est composé :

- du Maire, qui en assure la présidence,
- de deux membres présents du Conseil municipal, les plus âgés, soit :

Madame Martine LEBLANC et Monsieur Henri GADAUT

de deux membres présents du Conseil municipal, les plus jeunes, soit :

Madame Océane LEVEQUE et Monsieur Benjamin CAILLIERET

Un secrétaire de séance assure la rédaction du procès-verbal : je vous propose de nommer au bénéfice de l'âge Monsieur Steven MARROUKI.

J'ai reçu trois listes de candidats :

- Liste présentée par la Majorité Municipale
- Liste présentée par le groupe « Avec vous pour Wattrelos »
- Liste présentée par le groupe «Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme »

Je vous précise qu'au regard de l'article R.133 du Code Electoral, l'élection a lieu sans débat, au scrutin secret.

Vous avez les bulletins de vote, sur votre table ainsi que des bulletins blancs, je rappelle qu'aucune rature ou écriture ne peut être apposée sur les bulletins.

Vous voudrez bien plier le bulletin de telle manière à conserver le secret du vote.

Je vous invite à procéder à votre choix et à déposer le bulletin dans l'urne à l'appel de votre nom.

OPERATION DE VOTE

J'invite Mesdames Martine LEBLANC et Océane LEVEQUE et Messieurs Henri GADAUT et Benjamin CAILLERET à se présenter à la table des opérations de vote afin de bien vouloir procéder au dépouillement.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

a)	Nombre de Conseillers présents à l'ouverture du scrutin	43
b)	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
c)	Nombre de votants	43
d)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e)	Nombre de votes blancs	1
f)	Suffrages exprimés	42

Ont obtenu:

➤ Liste présentée par la Majorité Municipale
 ➤ Liste présentée par le groupe « Avec vous pour Wattrelos »
 ➤ Liste présentée par le groupe «Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme »
 34 VOIX
 ➤ Liste présentée par le groupe «Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme »
 3 VOIX

DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES

Quotient électoral: Suffrages exprimés/13

Soit 42/13 = 3,23

Attribution des sièges au quotient (1ère répartition)

Nombre de voix / OE

LISTE Majorité Municipale = 10

LISTE Avec vous pour Wattrelos = 1

LISTE Plus belle, plus sûre, plus propre,

Wattrelos retrouve la flamme = 0

Attribution des sièges à la plus forte moyenne (2ème répartition)

Nombre de voix / (Nombre sièges attribués + 1)

LISTE Majorité Municipale	= 1
LISTE Avec vous pour Wattrelos	= 0
LISTE Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve	la flamme = 0
Attribution des sièges à la plus forte moyenne (3ème répart	tition)
Nombre de voix / (Nombre sièges attribués + 1)	
LISTE Majorité Municipale	= 0
LISTE Avec vous pour Wattrelos	= 0
LISTE Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la	flamme = 1
DÉLÉGUÉS SUPPLI	<u>ÉANTS</u>
Quotient électoral : Suffrages exprimés/ 14	
Soit $42/14 = 3$	
Attribution des sièges au quotient (1ère répartition) Nombre de voix / QE	
LISTE Majorité Municipale	= 11
LISTE Avec vous pour Wattrelos	= 1
LISTE Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la	ı flamme = 1
Attribution des sièges à la plus forte moyenne (2ème répar	tition)
Nombre de voix / (Nombre sièges attribués + 1)	7
LISTE Majorité Municipale	= 1
LISTE Avec vous pour Wattrelos	
LISTE Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la	a flamme = 0
Ont obtenu au total :	
LISTE Majorité Municipale	11 Délégués supplémentaires
,	12 Délégués Suppléants
STE Avec vous pour Wattrelos 1 Délégué(s) supplémentaire(s	
•	1 Délégué(s) suppléant(s)
LISTE Plus belle, plus sûre, plus propre,	1 Délégué(s) supplémentaire(s)
Wattrelos retrouve la flamme	1 Délégué(s) Suppléant(s)

Conformément à l'article R.142 du Code électoral, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation, les premiers délégués, les suivants suppléants.

Je vais vous donner lecture de la liste nominative des élus.

En vertu de l'article R.143 du même code, je demande aux délégués et suppléants présents dans la salle de me faire part, à l'écoute de leur nom, de leurs acceptation ou refus du mandat attribué.

En cas de refus, il sera procédé à de nouvelles proclamations sur la liste correspondante, dans l'ordre de présentation.

Les délégués ou suppléants élus, non présents ce soir, seront avisés de leur élection par mes soins dans les 24 heures. Je leur préciserai qu'un délai d'un jour franc, à dater de la notification, leur est imparti pour faire parvenir à la préfecture, par messagerie électronique, l'avis de leur refus éventuel. Ils devront m'en informer également dans le même délai.

Sont proclamés élus supplémentaires:

Pour la liste «Majorité Municipale»

NOM	PRESENT	Accord ou refus
01- M. BECCU Jean-Pierre	Non	
02- Mme RINGOTTE Marie-Christine	Non	
03- M. PRPIC Georges	Non	
04- Mme CLEMENT Manuella	Oui	Accord
05- M. GOK Ertan	Non	
06- Mme PRPIC Christine	Non	
07- M. DE SMEDT Patrice	Non	
08- Mme RYSMAN Sabine	Non	
09- M. DUJARDIN Parfait	Oui	Accord
10- Mme SERRURIER Christelle	Non	
11- M. SPRIET Jehan	Non	
Pour la liste « Avec vous pour Wattrelos »		
NOM	PRESENT	Accord ou refus
01- Mme DELBROUCK Valérie	Non	

Pour la liste « Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme »

NOM PRESENT Accord ou refus

01- M.KONIECZNY Nikolas Fabrine Oui Accord

Sont proclamés élus suppléants :

Pour la liste «Majorité Municipale»

NOM		PRESENT	Accord ou refus
01-	Mme NEYRINCK Sarah	Non	
02-	M. BORDET Jean-Pierre	Non	
03-	Mme LIAGRE Sophie	Oui	Accord
04-	M. BONTE Michel	Non	
05-	Mme BOURGY Corinne	Non	
06-	M. SANTAMARIA Nazzario	Non	
07-	Mme HOUFFLAIN Chantal	Non	
08-	M. NAKAA Ali	Non	
09-	Mme LEMAY Francine	Non	
10-	M. LEFEVRE Daniel	Non	
11-	Mme DEBUSSCHER Francine	Non	
12-	M. DELCROIX Sébastien	Non	

Pour la liste «Avec vous pour Wattrelos »

NOM PRESENT Accord ou refus

01- M. DIDISSE Joël Non

Pour la liste « Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme »

NOM PRESENT Accord ou refus

01- Mme BLAIN Marie-Chantal Oui Accord

Avant de clore la séance, je demande aux membres du Conseil, délégués de droit présents, de me faire connaître, ce soir, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui les remplaceront en cas d'empêchement le 24 septembre. Nos collègues absents seront invités à le faire dans les meilleurs délais. Dans l'hypothèse où aucune liste ne vous agréerait, je consignerai dans le procès-verbal votre souhait de ne pas procéder à la désignation.

Je fais circuler parmi vous une liste nominative sur laquelle vous voudrez bien inscrire votre choix. Enfin, je vous rappelle que le délégué empêché doit m'adresser sa demande écrite ainsi que les justificatifs

permettant d'établir la réalité de l'empêchement. Je	transmettrai la demande et les justificatifs, ainsi qu	ıe
mon avis au Préfet.		

La séance est levée à 17h42.

Dominique BAERT, Maire	
Steven MARROUKI, Secrétaire de séance	